



78^{ème} Session
Septembre 2023 New York

6^{ème} Commission sur les Questions Juridiques

Projet de Déclaration du Royaume du Maroc
-Rapport de la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International sur les travaux de sa cinquante sixième Session

Monsieur le Président honorables Délégués,

Le Royaume du Maroc voudrait féliciter la CNUDCI pour ses travaux pertinents visant la promotion, la modernisation, l'harmonisation et l'unification du Droit Commercial International (DCI) aux fins

Le Maroc voudrait remercier la Commission et tous les partenaires pour leurs efforts et leur implication dans des discussions transparentes, inclusives et constructives au sein des groupes techniques de la Commission. Le travail requis desdits groupes constitue (i) l'élaboration de la réforme des normes juridiques commerciales, (ii) la promotion de bonnes pratiques internationales des pays, leurs besoins et leurs intérêts.

Cette approche participative adoptée par la CNUDCI notamment vis-à-vis des pays en voie de développement, permet de mener une réflexion approfondie sur la réforme du régime juridique et procédural en vigueur afférent au règlement des différends.

Cette réforme

Monsieur le Président,

Autant les aspirations du Maroc de cette réforme sont grandes, tant les efforts déployés par mon pays sont énormes et fructueux. Suivant une approche dynamique et proactive, la participation forte et régulière du Maroc aux différentes sessions de la CNUDCI a été couronnée par son élection en tant que membre du Conseil exécutif de la Commission de mon pays au niveau multilatéral concrétisée également par des actions prises au niveau national.

A cet égard, le Maroc a lancé un chantier de réforme structurant et vise la modernisation de la CNUDCI.

Convaincu par les actions engagées par le Maroc en matière de réforme de son système juridique en matière de droit commercial international, et en particulier sur les normes standards internationales notamment celle de la CNUDCI, comme étant un facteur déterminant pour le bon fonctionnement des entreprises dans des conditions saines et équitables, et pour le classement international établi par le Groupe de la Banque Mondiale dans son rapport Doing Business, le Maroc se classe 3^{ème} dans la région MENA et en Afrique.

Au-delà de ces actions internes, le Maroc a également développé une coopération internationale avec différents partenaires étrangers. Cette nouvelle tendance, qui se justifie par les exigences du marché économique international, est concrétisée bel et bien par la conclusion et la révision des Accords de Promotion et de Protection des Investissements selon des modèles inspirés des règles juridiques de la CNUDCI aux niveaux national et régional dans ce domaine.

Le système judiciaire qui demeure le corollaire du système juridique a également subi une réforme construite autour des activités économiques et commerciales.

Dans cette dynamique de réforme nationale, et en vue de renforcer cet environnement juridique favorable au développement, le Maroc a également pris des mesures législatives et réglementaires dans le domaine des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et des transports.

Monsieur le Président,
Le Maroc invite la CNUDCI à amplifier ses efforts pour satisfaire les besoins des Etats membres notamment ceux en matière de droit commercial international, le travail de la Commission des Etats membres en la matière au pays en voie de développement.

Depuis cette enceinte, le Maroc invite la CNUDCI à amplifier ses efforts pour satisfaire les besoins des Etats membres notamment ceux en matière de droit commercial international, le travail de la Commission des Etats membres en la matière au pays en voie de développement.

Le Maroc invite la CNUDCI à amplifier ses efforts pour satisfaire les besoins des Etats membres notamment ceux en matière de droit commercial international, le travail de la Commission des Etats membres en la matière au pays en voie de développement.

Monsieur le Président,
Le Maroc invite la CNUDCI à amplifier ses efforts pour satisfaire les besoins des Etats membres notamment ceux en matière de droit commercial international, le travail de la Commission des Etats membres en la matière au pays en voie de développement.

- Contribuer efficacement au sein des Groupes de Travail institués auprès de la CNUDCI
- Aligner la législation marocaine sur les bonnes pratiques en droit commercial international
- Contribuer à la modernisation progressive du DCI

Monsieur le Président,
Nous convenons tous de la pertinence de la CNUDCI qui gagnerait à être renforcées, développées et réajustées selon le contexte international et les besoins prioritaires de ses Etats membres en particulier les pays en voie de développement. La finalité ultime, qui est de parvenir à un Droit commercial international

cohérent, juste et équitable, qui requiert un travail collégial énorme de tous les intervenants. Engageons-nous donc